



Date de dépôt : 24 septembre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Stick'AIR –
beaucoup de vent pour rien

En date du 29 août 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat joue avec l'argent et les nerfs des habitants de Genève pour faire joujou.

Pour la première fois, l'Etat a décidé d'activer le dispositif Stick'AIR et de réduire la circulation dans le canton, les transports publics étant gratuits.

De la poudre aux yeux qui a un coût certain pour la collectivité.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Combien a coûté à la collectivité cet enfantillage mis en place ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que malgré l'amélioration continue de la qualité de l'air dans notre canton depuis plusieurs années, des hausses soudaines et ponctuelles de pollution de l'air sont toujours possibles. Pour ces situations de pics de pollution, Genève dispose d'un dispositif d'urgence complet visant à réduire les principaux polluants de l'air, protégeant ainsi la santé publique et les personnes les plus fragiles.

L'activation du dispositif Stick'AIR se fonde en premier lieu sur la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 2 octobre 1997 (LaLPE; rs/GE K 1 70), en particulier son article 13A et son chapitre VIA. Le règlement régissant le dispositif d'urgence en cas de pics de pollution atmosphérique, du 6 novembre 2019 (RPics; rs/GE K 1 70.09), qui est entré en vigueur le 15 janvier 2020, décrit plus en détail les modalités d'application.

Le coût financier lié au déclenchement et à la levée des mesures du niveau d'alerte 2 du RPics est estimé à 224 000 francs.

Celui-ci comprend environ 192 000 francs pour la gratuité des Transports publics genevois, 26 500 francs pour la gestion des panneaux définissant le périmètre de restriction de circulation et 5 500 francs pour la diffusion de la communication.

En matière de coût humain, afin de s'assurer du respect du dispositif, la police cantonale a dû mobiliser un effectif de 10 personnes durant 4 heures, lors desquelles cet effectif s'est exclusivement consacré à cette tâche.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ